

# COMMUNE DE MONTRIOND

*SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 29 AVRIL 2009 - 19H00*

*PROCÈS-VERBAL*

**Date de convocation :** 20 avril 2009

**Présents :** M. LAGRANGE Georges - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. RICCI Pierre - M. PEERSMAN André - M. BRAIZE Alain - Mme TSCHOFEN Béatrice - Mme. LAVERY Joséphine M. MUFFAT Roger Serge - - Mme FAVRE Annie - M. PERSIN Franck: Mme LANVERS Edith - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme. DUMAS Claudine

**Absents et excusés :**

**Procurations :**

**Président de séance :** M. LAGRANGE Georges

**A été élu secrétaire de séance :** M. PEERSMAN André

## **Séance à huis clos :**

Conformément à l'article L 212-18 du code général des collectivités, le Conseil Municipal décide du huis clos pour la première partie du conseil, concernant le projet du Lac.

Le public présent est invité à quitter la salle de Conseil, pendant cette première période, dont la durée est prévue d'une heure environ.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance à huis Clos.

Monsieur Serge MUFFAT et Madame Annie FAVRE ont été choqués de la demande du huis clos et de la demande au Public de sortir de la salle du conseil. Un dossier aussi anodin aurait pu être traité en présence du Public.

Au cour de cette séance à huis clos est présenté au Conseil, le projet de salle polyvalente au Lac de Montriond.

## **20 H 10 : Ouverture de la séance publique :**

**ADOPTION DERNIER COMPTE RENDU :**

Observations : Annie FAVRE, Claudine DUMAS, Béatrice TSCHOFFEN, Edith LANVERS, Joséphine LAVERY

.Il est demandé d'indiquer le nom des élus intervenant au titre des commissions dans le Compte rendu du Conseil Municipal.

## **COMPTABILITE**

### **Subvention sportif de haut niveau :**

Mme Béatrice TSCHOFFEN, indique au Conseil Municipal, que les associations sportives qui bénéficieraient d'une subvention pour les sportifs de haut niveau, étaient d'accord de mettre un logo de Montriond et de citer la commune, comme partenaire du sportif aidé.

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de 700 € par sportif de haut niveau de la commune.

Cette somme sera versée à l'association sportive dont est membre l'athlète :

- Club ski de fond des Gets (Geoffrey PAIS)
- Club de danse sur glace de Morzine (Cécile et Richard POSTIAUX)
- Ski club Avoriaz (Sandy TSCHOFFEN)

Il est précisé que Madame Tschoffen, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote et sort physiquement de la salle.

### **Seleq 74 "Poste des Granges" :**

Le Conseil Municipal adopte le décompte définitif de l'opération du transformateur . des Granges.

Montant total des travaux : 39 960.40 € TTTC

Montant des travaux à la charge de la commune : 13 133.77 € TTC

Ces travaux seront financés sur les fonds propres de la Commune

### **Seleq 74 "La Ranche tranche 1"**

Le Conseil Municipal adopte le décompte définitif de l'opération d'enfouissement des réseaux du secteur de la Ranche – tranche 1.

Montant total des travaux : 235 673.28 €

Montant des travaux à la charge de la commune : 138 578.53 €

Ces travaux seront financés par un emprunt auprès du Seleq

Problème implantation de la borne près de la propriété de Didier Muffat :

Monsieur Serge MUFFAT fait part au Conseil Municipal, d'une réunion avec Didier MUFFAT et le Seleg 74, concernant l'emplacement d'une borne, qui gêne l'accès à sa propriété, installée sur le domaine public, dans le cadre des travaux d'enfouissement des Granges.

A voir dans quelle condition cette borne a été implantée.

Ce point sera évoqué par la commission travaux.

**Subvention "Festival du Lind'art" :**

Afin de permettre à l'association de bénéficier d'une subvention extérieure, la Commune procédera au versement direct de la subvention de 1000 €, décidée lors d'un précédent conseil, et non par l'intermédiaire de la "Meurienne Animation". Le trop versé à la "Meurienne Animation" sera remboursé à la Commune par cette dernière.

**Tarif occupation domaine public :**

Le Conseil Municipal, décide de fixer un droit de place, pour les camions de vente directe, qui stationneraient sur la commune, sur la base de 50 € par jour.

Cette somme sera versée au profit du CCAS.

**DM 01 Commune :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire afin de permettre la régularisation comptable du protocole d'accord amiable, suite au litige de l'aménagement de la place du chef - lieu, de procéder à la décision modificative suivante

<b>Section fonctionnement</b>	
<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>
Cpt 678 : 11 000.00 €	Cpt 7711 : 11 000.00 €
<b>Total : 11 000.00 €</b>	<b>Total : 11 000.00 €</b>

Section investissement	
Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits ouverts
	4581 ona : 11 000.00 €
Cpt 2152/041 ona : 11 000.00 €	
<b>Total : 11 000,</b>	<b>Total : 11 000.00 €</b>

### DM 01 "Foret et agricole"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire afin de permettre des régularisations comptables de procéder à la décision modificative suivante

Section fonctionnement	
Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
	Cpt 678 : 10.00€
Cpt 6282 : 10.00 €	
<b>Total : 10.00 €</b>	<b>Total : 10.00 €</b>

### BAIL BIANCO :

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

Un rappel de l'histoire de ce bâtiment et du droit commercial.

Ce bâtiment appartenait à l'origine à Pierre BERGER, qui exploitait à l'origine différentes activités dans ces locaux, dont le fuel.

Ces bâtiments ont été vendus à la commune, en conservant la partie exploitation de fuel, sous forme d'un bail commercial consenti par la commune à Berger, dont l'affaire a été ensuite revendue.

Quant à la nature du bail commercial : c'est un statut particulier qui vise la protection du locataire commerçant en favorisant le renouvellement du bail parvenu à expiration. En effet, ce bail constitue un élément essentiel dans la pérennité du fonds de commerce.

Le droit de propriété du bailleur reste un principe intangible, permettant à ce dernier de refuser le renouvellement.

Mais dans ce cas, la pérennité du preneur est assurée par l'octroi d'une indemnité d'éviction. Cette indemnité d'éviction comprend notamment la valeur marchande du fonds de commerce, augmentée des frais de déménagement et de réinstallation et des frais et droits de mutation à payer pour un fonds de même valeur.

Le bailleur pourrait donc refuser le droit au renouvellement, pour des motifs bien précis, mais avec une indemnité qui me semble à ce jour disproportionnée par rapport au gain retiré. A voir si pour la commune il est souhaitable de récupérer à terme ces locaux avec le coût de l'indemnité qui serait à verser, ou s'il faut plutôt envisager une autre construction, à un autre lieu, qui resterait à trouver.

A la demande de Monsieur Serge MUFFAT, une rencontre va être organisée dans le cadre du renouvellement, avec le pétitionnaire.

Monsieur Serge MUFFAT, attire l'attention du Conseil Municipal, sur le risque que représente un dépôt pétrolier, en zone habitée.

Il est précisé, que le dépôt actuel répond aux exigences de sécurité, et que des travaux de doublage des enveloppes des citernes sont encours de réalisation, par la société Bianco.

Un courrier d'observations, va être envoyé à cette dernière, pour lui demander de prévenir la Commune, préalablement à tous travaux sur le site, même si comme c'est le cas actuellement, cela consiste à des modifications répondants à des contraintes de sécurité.

Le Conseil Municipal, va engager une discussion sur le devenir de ce site.

### **Bail "Gellineau" - Les Lindarets :**

Monsieur le Maire indique au Conseil, que le bail de Monsieur "Gellineau" au "Lindarets" arrive a échéance en octobre 2009.

Une rencontre avec le pétitionnaire va être organisée.

### **PERSONNELS :**

#### **Recrutement Agent Ecole :**

Suite au départ de Josette BAUD, pour raisons personnelles, non liées à son poste actuel, la Commission scolaire a procédé à l'embauche de Madame Brigitte Faure, qui assurera la cantine et le ménage, ainsi que les remplacements de l'agence postale. à compter du 11 mai 2009.

#### **Agence Postale :**

Mme Valérie MUFFAT, passera stagiaire à compter du 1 juillet 2009.

### **PARKING SOUTERRAIN :**

Une réunion de chantier a été organisée le mardi 08 avril, afin de finaliser les dernières retouches nécessaires, notamment la reprise du problème d'étanchéité, et les fissures de la rampe.

Tous les travaux doivent être terminés pour le jeudi 29 avril.

#### **Bilan de fonctionnement :**

Le bilan semble positif, pour son premier hiver de fonctionnement, un point sera fait au printemps avec les commerçants du chef-lieu.

Un courrier va être envoyé aux personnes concernées par les amodiations.

### **PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAU:**

Par délibération en date du 25 février 2009, le Conseil Municipal, a voté la mise en place sur l'ensemble de la Commune de la Participation voirie et réseau (participation, qui permet à la commune, de faire rembourser tout ou partie des frais de construction, d'extension de réseaux, voirie, lié à des nouveaux permis de construire);

Monsieur le Maire indique au Conseil, qu'une réunion entre les commissions "urbanisme" et "travaux" à eu lieu, afin de déterminer les secteurs concernés prioritairement par l'application de cette dernier.

Le secteur de l'Elé, rendu constructible par suite de la réalisation d'un remembrement dans le cadre d'une association foncière urbaine, est particulièrement concerné. En effet ce secteur a été classé en zone UB, mais n'est pas desservi à ce jour, dans sa partie inférieure, par tous les réseaux nécessaires.

Le Conseil, mandate, un géomètre et la commission travaux, pour étudier les possibilités de viabilisation minimum de ce secteur.

Pour tous renseignements, les personnes intéressées peuvent se rendre en Mairie.

#### **SELEQ 74 :**

##### Enfouissement réseau "La Ranche tranche 2"

Monsieur André PEERSMAN, informe le Conseil Municipal, que les travaux votés dans le cadre du budget, commenceront en mai.

Ces travaux concernent la descente des "Chébourins" et la montée du Crêt.

Ces travaux entraîneront des perturbations importantes sur la circulation dans le secteur, avec la fermeture de route, et des déviations. Les personnes concernées seront informées.

Tous les travaux devront se faire conformément au planning établi par la mairie, pour limiter les gênes pendant la saison estivale.

Montant total des travaux : 200 971.00 €

Montant à la charge de la Commune : 131 458 € (+ frais généraux 6 029 €)

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le présent projet.

##### Enfouissement Réseau "Vieille Route" :

Un chiffrage, de l'enterrement des réseaux est présenté pour le secteur de la "Vieille Route", ces travaux se dérouleront normalement cet été.

Montant total des travaux : 143 689.00 €

Montant à la charge de la Commune : 79 498.00 € (+ frais généraux 4 311 €)

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le présent projet.

#### Réfection de la chaussée :

Monsieur André PEERSMAN précise, que la réfection de la chaussée sera opérée immédiatement après les travaux d'enfouissement. Un plan de reprise des chaussées est programmé, sur les 5 années à venir, de manière à optimiser les opérations, entre les travaux sur les réseaux et l'enrobée, et à gérer les coûts de façon rationnelle.

**La commune tient à attirer particulièrement l'attention des propriétaires situés sur ce secteur. S'ils envisagent des travaux sur leur propriété, pouvant nécessiter une traversée de route, il serait bon qu'ils prennent leur précaution pour réaliser cette traversée pendant la réalisation de ces travaux, afin de ne pas détériorer, par la suite, le nouveau revêtement qui sera réalisé.**

#### COMMISSIONS :

##### Aménagement des Dérêches :

Monsieur Serge MUFFAT, informe le Conseil, qu'une réunion sur ce point aura lieu le 30 avril avec la commune de Morzine, pour finaliser la réalisation des travaux et des projets à venir, notamment l'aménagement de la zone du "Vernay Blanc".

Le cheminement piéton et le parcours de santé seront remis en état pour le 15 juin.

Monsieur Serge MUFFAT, précise, que suite à la réunion avec Denis BOUCHET (Conseiller Général), une subvention de 170 000 € a été attribuée par le département pour le réaménagement du secteur des Dérêches, allant de Morzine à Montriond.

##### Echange de Terrain MARULLAZ / Commune :

Monsieur le Maire fait état des échanges en cours entre la Commune et M. et Mme Marullaz, de terrains dans la zone du Pré.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le maire à poursuivre les négociations sur ces échanges.

##### Travaux en cours :

##### Eau et assainissement :

Monsieur André PEERSMAN, indique que suite au report des travaux d'eau de la Glière, la commune va réaliser, cette année, l'assainissement des Brochoux, et de son réseau d'eau potable.

Une rencontre va être organisée avec les personnes concernées, et la SERMA.

##### Chèvrerie :

Les travaux de réhabilitation de la chèvrière, devraient commencer au mois de mai.

#### Pont de la Glière :

Monsieur André PEERSMAN rappelle, que le chantier est sous la compétence de la D.V.T, qui doit gérer les problèmes avec le voisin du chantier.

Concernant la demande faite à la maîtrise, sur l'angle trop rapide du virage, dans le sens descendant, après l'ancienne caserne des pompiers, rendant la circulation difficile, voir dangereuse, il a été répondu que cette angle ne serait pas retouchée, car conforme à l'étude initiale. Il sera cependant tenu compte de cette remarque lors du marquage au sol, pour réduire au maximum cette difficulté.

Le Conseil réfléchit, sur les modalités de rétablissement du cheminement piéton, permettant l'accès au stade.

#### Jardins partagés :

Madame Annie FAVRE, indique que 9 personnes ont répondu pour les jardins, qui seront installés près de l'école. Ceux -ci démarreront courant mai.

Les personnes intéressées peuvent toujours s'inscrire en mairie.

#### Poubelles :

Madame Annie FAVRE, indique que suite à la mission qui lui a été confiée, elle propose de procéder au réaménagement de différents secteurs de la commune, afin d'améliorer l'esthétique des différents quartiers, et notamment par l'amélioration des emplacements des conteneurs, avec les objectifs suivants :

- les rapprocher des utilisateurs,
- éviter les trop grosses concentrations,
- les rendre plus discrets dans le paysage.

que sa commission a étudié l'installation des conteneurs dans le secteur de la Ranche, pour améliorer le carrefour peu esthétique.

Après étude des différentes possibilités, la commission a décidé que le point de containers du carrefour de la Ranche sera supprimé à compter du 8 mai. Les containers actuels, seront répartis sur d'autres points dans le secteur et leur nombre sera réduit en intersaison.

Un courrier d'information sera adressé aux personnes concernées, et la CCVA en charge de la collecte.

#### Tourisme :

Madame Annie FAVRE, informe le Conseil, qu'une rencontre avec la "SERMA" va être organisée pour la gestion de la navette, et qu'une réflexion est en cours sur les panneaux indicateurs, afin de les harmoniser.

ECOLE : Courrier de la Directrice :

Mme Edith LANVERS, donne lecture au Conseil d'une lettre de la Directrice, concernant les relations entre la Commune et le personnel enseignant, qui va dans l'objectif commun d'établir des règles de fonctionnement permettant une bonne coopération entre la Commune et les enseignants.

Par ce courrier, Mme RASTELLOT NALLET, fait part au Conseil de sa mutation à compter de septembre 2009.

Monsieur Serge Muffat fait observer, que toutes les projections de fermeture de la classe étaient basées sur les 3 classes de primaire et non avec la prise en compte de la maternelle, qui fait bien entendu partie intégrante de notre école.

**DIVERS :**

Feu du lac :

Monsieur Emile BREHIER indique que la société est retenue pour l'organisation des feux du lac 2009.

Elle assurera la gestion intégrale, du spectacle.

Cette nouvelle organisation, entraînera sans doute pour des raisons de sécurité la fermeture de la baignade le jour des feux.

Ce point sera précisé, lors d'un prochain conseil.

Activités lac :

Mme Annie FAVRE fait état de la demande de Sandy 4x4, de bénéficier d'un engagement de la commune sur 3 ans, pour le maintien de son activité, pour lui permettre d'effectuer des investissements.

Sous réserve d'un détail des investissements prévus, et qui devront être réalisés dès cette année, le Conseil donne son accord.

Les autres activités seront reconduites.

E.S.F :

Monsieur Emile BREHIER, fait part du projet de l'Ecole de Ski Français, de construire sur le plateau de la Lécherette un chalet de 50 M2, à l'emplacement du chalet actuel. Cette réalisation se fera dans le cadre d'un bail emphytéotique, c'est-à-dire la mise à disposition par la commune du terrain, contre l'obligation par le preneur de réaliser les travaux à ses frais, travaux qui deviendront propriété communal à la fin du bail.

La commission est chargée de la mise en place de ce dossier.

### Bassin de hameau :

Monsieur le Maire informe le conseil de 2 demandes pour le remplacement de bassin situé dans des hameaux, l'un appartenant au hameau, l'autre étant privatif, mais de libre accès à la population du hameau.

Monsieur le Maire rappelle, que jusqu'à présent la Commune fournissait à sa charge un tronçonneuse de 1.3 M3, a chaque demande d'un bassin commun au hameau.

Le Conseil après en avoir délibéré, et après avoir eu confirmation que ces deux bassins étaient bien à la disposition des habitants du hameau, accepte de fournir, pour chacune de ces demandes, le bois nécessaire pour leur réalisation.

### Chapiteau :

Monsieur André PEERSMAN, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités de montage du chapiteau après réception le 14 mai, et indique qu'il n'est pas favorable à une première installation sur la zone du Pré.

Le Conseil est invité à se prononcer sur la proposition suivante :

Montage du chapiteau sur 3 sites, par les services techniques :

- Stade de football, pour le tournoi de foot et la kermesse de l'école
- Chef lieu, sur le parking souterrain
- Lac de Montriond.

Il est précisé, que le déplacement du chapiteau, ne sera effectué au maximum que 4 fois dans l'année, car il nécessite une forte mobilisation du personnel techniques (7 personnes).

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, moins 1 vote contre (André PEERSMAN), accepte la présente proposition.

Il est cependant que l'installation finale de ce chapiteau sur ces sites dépendra des propositions d'activité qui seront proposées. A ce jour, seule la première étape au Pré est confirmée, pour le mois de Juin.

Il est précisé que le chapiteau, ne sort pas de la commune.

### Gestion des petites tentes :

Prêt gratuit aux associations de la commune, mais un chiffrage du coût de la prestation, sera adressé à chaque association, pour la sensibiliser sur l'effort fait par la commune.

Pour les particuliers, possibilité de réserver le matériel de la commune, mais priorité aux associations. Le matériel ne sort pas de la commune.

Un règlement d'utilisation et l'institution d'une caution seront présentés lors du prochain Conseil Municipal.

### Pont des Corps :

Madame Annie FAVRE demande la mise en valeur, de la croix au pont des corps.  
La commission travaux est chargée de ce dossier.

### Statue "La vierge à l'Enfant" :

La statue a été rénovée, elle sera prochainement installée dans l'église, en accord avec la paroisse, la commission travaux est chargée du dossier.

Cette commission décidera avec la paroisse la meilleure façon de célébrer le retour de la vierge au cœur de notre église.

### Recensement des fours :

Le Conseil Municipal demande à la commission environnement, de recenser les fours à pain, et autres constructions collectives sur la commune, pour voir si une restauration de ce patrimoine peut être envisagée.

### Séisme Italie :

Mmes Annie FAVRE, Claudine DUMAS, Edith LANVERS, Béatrice TSCHOFFEN font part d'une rencontre avec une ressortissante italienne, propriétaire d'une résidence secondaire sur notre commune, qui suite au tremblement de terre, souhaiterait organiser la venue de sinistrés, en vacances, dans la station au mois de septembre, pendant 15 jours, proposant entre autre de mettre sa maison à disposition pendant cette période.

Monsieur le Maire, précise, que la commune est favorable a cette initiative, qui doit cependant être mûrie. La participation de la commune reste à étudier, sans doute sous forme d'une aide administrative. Mais en aucun cas la commune ne prendra la responsabilité de l'hébergement et des séjours.

Le CCAS est chargé d'étudier la faisabilité de ce projet.

**La séance est levée à 0 h 10**